

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU vendredi 06 novembre 2020

Séance Ordinaire 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 13

Date de convocation : lundi 02 novembre 2020

LE 06 novembre 2020 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude JIMENEZ, Agnès REY, Jean-Pierre PELLEGRINI, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Audrey RESSEGAIRE, Marie-Anne GUICHARD, Michelle JOLIVET

REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Hubert FERRET, Jean-Christophe SIMON

ABSENTS : Léna LEMAITRE-JEAN

Secrétaires de séance : Alain MONTAY

Délibérations du conseil:

DE 2020 92- Avis sur ouverture de canteperdrix les dimanches de décembre 2021 à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour l'entreprise Canteperdrix pour les samedis et dimanches de décembre 2021 suivants :
 - Samedi 27 novembre et Dimanche 28 novembre 2021
 - Samedi 4 décembre et Dimanche 5 décembre 2021
 - Samedi 11 décembre et Dimanche 12 décembre 2021
 - Samedi 18 décembre et Dimanche 19 décembre 2021

DE 2020 93- Bon d'achat pour le personnel à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** la délivrance de bons d'achat sous forme de carte cadeau aux personnels à hauteur de 50€ et à hauteur de 50€ pour les enfants du personnel jusqu'à 12 ans et un bon d'achat de 20€ pour les enfants du personnel ayant travaillé moins de 6 mois sur l'année à l'occasion des fêtes de Noël 2020

- **AUTORISE** M. le Maire à les faire établir auprès de l'hypermarché SUPER U des bons d'achats.

DE 2020 94- Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en Zone de Revitalisation Rurale avec l'Agence de l'Eau à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver les termes du contrat établi avec l'Agence de l'Eau relatif au rattrapage structurel de la commune présente en zone de revitalisation rurale pour son service de l'eau potable et de l'assainissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DE 2020 95- Recrutement d'un agent pour les services périscolaires et techniques durée déterminée à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer l'emploi d'agent technique pour une période de 10 mois, allant du 1er novembre 2020 au 07 juillet 2021.
- **AUTORISE** le Maire à signer des contrats à durée déterminée pour les périodes scolaires de l'année en cours.
- **PRÉCISE**
 - que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps non complet ;
 - que sa rémunération sera basé sur la grille indiciaire des adjoints technique à l'indice majoré 329.
 - que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DE 2020 96- Choix de l'entreprise pour les travaux de pré la Done à l'unanimité :

ACCEPTE l'offre présenté par l'entreprise POINCELET - La clouissa - 05300 UPAIX pour un montant de 38 598€ TTC pour les travaux de busage de rase de Pré la Done

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

DE 2020 97- Renouvellement d'un poste d'agent administratif en contrat aidé à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler l'emploi d'agent administratif pour une période de 12 mois, à partir du 1er décembre.
- **AUTORISE** le Maire à signer le renouvellement d'un contrat unique d'insertion avec pôle emploi

- **PRÉCISE**

- que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps partiel ;
- que sa rémunération sera comprise entre l'indice brut 351 et l'indice majoré 328 à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La séance est levée à 19h13

LE MAIRE

Jean-Marie TROCCHI

